## **Avis public**



## **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

## 5575, rue Saint-Jacques

Avis public est, par la présente, donné que le conseil d'arrondissement, à sa séance ordinaire du 4 février 2019, à 19 heures, au 6767, chemin de la Côtedes-Neiges, statuera sur une demande de dérogation mineure relative au taux d'implantation pour le bâtiment situé au 5575, rue Saint-Jacques.

Cette dérogation mineure permettrait d'autoriser un taux d'implantation de 31,65 %, à la suite de l'acquisition du lot 3 015 328 et d'une partie du lot 3 043 199, malgré l'article 40 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côtedes-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce (01-276) qui exige que le taux d'implantation d'un terrain soit égal ou supérieur au taux minimal prescrit pour la zone, soit, 35 %.

Toute personne intéressée peut se faire entendre au conseil d'arrondissement relativement à cette demande.

FAIT à Montréal, ce 16 janvier 2019.

La secrétaire d'arrondissement,

Geneviève Reeves, avocate